



DELIBERATION N°2024/05/MJI DU 26 JANVIER 2024 PORTANT ADOPTION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE M'TSANGAMOUJI

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 16

De votants : 15

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 20 janvier 2024

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, SOUFFOU ABDALLAH, ABDALLAH MAMALI, AHMED SAID, VITA SOIDIKI, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MARI DAROUUECHI, SOILIH ANSSUMATI, SOUFFOU ZAIN-YA, ALIDINA ASSANI, ABDALLAH MAMALI, MBAE LADHATI, ADAM TOILHATI, MADI MOITSOUMOU, MDALLAH ANLAMATI, AYOUBA ANLI

Absents :

AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, BOURA MCOLO VITA, HEDJA KOURAICHIA, SAID MADI ZAINA, SAINDOU MOHAMADI, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINAT, MROIVILI AMINA

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **M. ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

En 2023, la commune de M'tsangamouji a été contrôlé par la chambre régional des comptes sur les exercices 2018 et suivants.

Au-delà du contrôle de la gestion financière et administrative de cette période, la chambre régionale des comptes s'est attaché à évaluer principalement l'exercice de la compétence scolaire par la commune de M'tsangamouji.



Commune de M'TSANGAMOUJI

Après une analyse sur pièces et différents entretiens avec les élus et techniciens de la collectivité, le rapport définitif a été transmis le 5 janvier 2024. Conformément à la loi ce document doit être présenté au conseil municipal avant publication.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

DECIDE,

- 1) D'adopter le rapport d'observations définitives, présent en annexe de la délibération, de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la commune de M'tsangamouji
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 26 janvier 2024

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA
Date : 01/02/2024
Qualité : Maire